

Compte rendu

Le lundi 31 mars 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Cyril ABÉLA.

Secrétaire de la séance : Cécile BAREYRE

Présents : Cyril ABÉLA, Floréal DUCLAUX, Cécile BAREYRE, Reine JACQUET, Émilie CAMPOS, Gilles DUFRESNE, Candy CATARD, Araceli DUHAMEL, Pierre BRIOL

Représentés :

Absents et excusés : Thiméo LACROIX, Laurent GARINEAU

Ordre du jour :

- Approbation du PV 17/02/2025
- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération CFU (compte financier unique) 2024
- Délibération Affectation de Résultat 2024
- Délibération des taxes 2025
- Délibération des subvention aux associations
- Divers

- Approbation du PV 17/02/2025

adoptée

Délibérations du conseil :

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) (N° 2025_03_31_1)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Montignac

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération portant affectation du résultat de fonctionnement 2024 (N° 2025_03_31_2B)

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Cyril ABÉLA, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

REPORTS

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	10 393.49 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	318 003.40 €

SOLDES D'EXECUTION

Un résultat d'exécution de la section d'investissement de	-13 978.92 €
Un résultat d'exécution de la section de fonctionnement de	44 678.98 €

RESTE A RÉALISER

En dépenses de la section Investissement	0.00 €
En recettes de la section Investissement	0.00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE

Résultat clôture investissement	-3 585.43 €
Résultat clôture fonctionnement	362 682.38 €

COMPTE 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	3 585.43 €
---	------------

LIGNE 001-002

Déficit investissement capitalisé (D001)	3 585.43 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	359 096.95 €

Délibération : adoptée

Délibération pour le vote des taxes locales de l'année 2025 (N° 2025_03_31_3)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 des taxes directes locales comme ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) **34.63% (2024 : 34.63 %)**
- Taxe foncière (non bâti) **58,99 % (2024 : 58.99 %)**
- Taxe d'habitation **12.89% (2024 : 12.89%)**

Délibération : adoptée

Délibération pour le vote des subventions communales aux associations (N° 2025_03_31_4)

Après consultation des demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** d'attribuer les montants ci-dessous pour un total de 2 450.00 € qui seront imputés sur le compte 65748.

Mme Cécile BAREYRE et M. Gilles DUFRESNE faisant partie du bureau d'une des associations n'ont pas pris part au vote.

Nom des bénéficiaires	Montant 2024	Montant 2025
ACCA DEMONTIGNAC	925,00	1000,00
COMITÉ DES FÊTES MONTIGNAC	1425,00	1350,00
COLLÈGE DE RAUZAN (SAVOIR NAGER)	0.00	100.00
TOTAL GENERAL	2350,00	2450,00

Délibération : adoptée